

# L'agent social de proximité

L'agent social est aujourd'hui "la canne" du senior lui permettant de maintenir une certaine autonomie à domicile et/ ou de retrouver une autonomie en proposant un plan d'actions (animation, maintien à domicile, ...) Il assure une veille sociale sur différents niveaux.

L'agent social de proximité est le relais entre les Seniors à domicile et les structures médico-sociales de la commune (Maison de Fos, Farigoule)

## Leurs missions :

- ▶ Assurer la mise en œuvre et le suivi des actions autour du projet de vie individuel
- ▶ Assurer une veille sociale
- ▶ Développer le partenariat
- ▶ Assurer une mission de prévention



MAIRIE DE FOS-SUR-MER

AVENUE RENÉ CASSIN B.P. 5

13771 FOS-SUR-MER CEDEX

TEL. : 04 92 47 70 00

Ce site utilise des cookies pour favoriser votre navigation et enrichir les contenus qui vous sont proposés.  
Vous pouvez néanmoins les désactiver à tout moment si vous le souhaitez.

<https://www.fosurmer.fr/social/seniors/l-agent-social-de-proximite-850.html>

✓ OK, tout accepter

Personnaliser